

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
le mardi 10 mai 2011 à 14 h 30**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2010 y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, rapport du Commissaire.
2. Approbation du Rapport de rémunération.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant au chapitre 6 de la déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

3. Approbation de la Politique de rémunération : dérogation à l'article 520ter du Code des Sociétés, pour les années 2011 et 2012 au profit du Président et des membres du Comité exécutif.

Dans le cadre de l'article 520ter du Code des Sociétés, il est proposé de ne pas modifier la politique de rémunération du Président et des membres du Comité exécutif pour les années 2011 et 2012.

4. Comptes consolidés de l'exercice 2010 – Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés.
5. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010 - Affectation des bénéfices et fixation du dividende.

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de fixer le dividende brut par action entièrement libérée à 3,0667 EUR, soit 2,30 EUR net. Après déduction de l'acompte de 0,90 EUR net versé le 13 janvier 2011, le solde de dividende s'élèvera donc à 1,40 EUR net, payable à partir du 17 mai 2011.

6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2010.

Il est proposé de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire en fonction durant l'exercice 2010 pour les opérations de cet exercice.

7. Conseil d'Administration :

- a) Nomination de deux Administrateurs en remplacement de MM. Charles Casimir-Lambert et Yves-Thibault de Silguy, sortants et rééligibles pour un mandat de quatre ans.

Il est proposé de réélire successivement MM. Charles Casimir-Lambert et Yves-Thibault de Silguy comme Administrateurs pour une période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai 2015.

- b) Confirmation de la désignation de MM. Charles Casimir-Lambert et Yves-Thibault de Silguy comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration (sur base des critères à réunir pour être Administrateurs indépendants, voir rapport Corporate Governance 2010, chapitre 4.3.4).

Il est proposé de confirmer MM. Charles Casimir-Lambert et Yves-Thibault de Silguy comme Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Lors de sa réunion du 7 mars 2011, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

- c) Désignation de Mme Evelyn du Monceau comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, cet Administrateur remplissant désormais les critères pour être Administrateur indépendant.

Il est proposé de désigner Mme Evelyn du Monceau comme Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

Lors de sa réunion du 7 mars 2011, le Conseil d'Entreprise de Solvay SA à Bruxelles en a été informé, conformément à l'article 524 du Code des Sociétés.

8. Divers.